



# Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

## PLAN D'ACTIVITÉS 2025-2028

### Table des matières

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>2</b>
Aperçu des activités actuelles et futures, et des résultats prévus.....	2
<b>LOI HABILITANTE ET MANDAT.....</b>	<b>3</b>
<b>ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET MESURES DU RENDEMENT .....</b>	<b>5</b>
<b>ANALYSE CONJONCTURELLE : ÉVALUATION DES ENJEUX AUXQUELS FAIT FACE LA SFIEO .....</b>	<b>7</b>
<b>RESSOURCES.....</b>	<b>9</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS.....</b>	<b>11</b>
<b>INITIATIVES IMPLIQUANT DES TIERS .....</b>	<b>11</b>
<b>PLAN DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>11</b>
<b>PLAN DE COMMUNICATIONS.....</b>	<b>11</b>

## Sommaire

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la SFIEO ou la Société) est responsable de la gestion de la dette et de certains autres éléments de passif de l'ancienne Ontario Hydro. La SFIEO a assumé environ 38,1 milliards de créances et autres éléments de passif de l'ancienne Ontario Hydro lors de la restructuration de celle-ci le 1<sup>er</sup> avril 1999. Une partie des 38,1 milliards de dollars est supportée par la valeur des actifs des sociétés remplaçantes d'Ontario Hydro, laissant 20,9 milliards de « dette insurmontable » qui n'est pas supportée par ces actifs (et un passif actuariel initial de 19,4 milliards de dollars, si l'on tient compte d'autres actifs de la SFIEO au 1<sup>er</sup> avril 1999).

Au fil du temps, les créances et les autres éléments de passif non capitalisés de la SFIEO ont diminué dans le cadre du programme de remboursement de la dette du gouvernement, les revenus de la SFIEO étant réservés au secteur de l'électricité pour l'aider à rembourser sa dette et ses autres passifs.

Dans le cadre de l'audit des états financiers pour l'exercice 2023-2024, il a été déterminé que le pouvoir de procéder au transfert des revenus réservés au secteur de l'électricité précédemment constatés n'avait pas été exercé et, par conséquent, la situation financière de la SFIEO affiche un déficit accumulé de 2 806 millions de dollars au 31 mars 2024, par rapport à 3 210 millions de dollars au 31 mars 2023.

L'examen du mandat de la SFIEO est en cours. En attendant les résultats de cet examen, la Société continuera à se concentrer sur la gestion de sa dette et de son passif, les contrats des producteurs privés d'électricité, le transfert des actifs existants situés dans les réserves des Premières Nations et la transparence des actifs et des passifs du secteur de l'électricité en déclarant séparément sa situation financière à partir des états financiers de la province, tout en étant consolidés par ligne dans les comptes publics de la province.

La SFIEO continue à accomplir son mandat, soutenue par l'Office ontarien de financement (OOF) et le ministère des Finances. Le ministère des Finances continue à superviser la SFIEO et évalue régulièrement son mandat.

### Aperçu des activités actuelles et futures, et des résultats prévus

La SFIEO a atteint les objectifs clés suivants et continuera à se concentrer sur le soutien de ses orientations stratégiques<sup>[1]</sup>.

---

<sup>[1]</sup> La fin de l'exercice de la SFIEO est le 31 mars 2024, mais les résultats quantitatifs de rendement fournis dans ce plan d'activités sont en date du 30 septembre 2024, sauf indication contraire.

1. Gestion des dettes et autres engagements de manière rentable
  - Poursuite de la gestion de la dette et des autres passifs de la SFIEO, avec un encours de la dette et d'autres passifs de 11,9 milliards de dollars au 30 septembre 2024, soit une réduction de 0,2 milliard depuis le 31 mars 2024. Selon les projections de la SFIEO qui concordent avec les *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*, la Société prévoyait un excédent des revenus sur les charges de 0,5 milliard de dollars, ce qui diminuerait le déficit accumulé de la Société d'environ 1,4 milliard de dollars.
  - La SFIEO a continué à participer au transfert des intérêts en ce qui concerne les éléments d'actif situés dans les réserves des Premières Nations, avec le consentement des Premières Nations concernées.
2. Gestion du risque financier à l'intérieur des lignes établies par la politique
3. Gestion et administration des contrats des producteurs privés d'électricité
  - Engagement, en temps opportun, de discussions avec le ministère de l'Énergie et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sur la faisabilité du transfert des facilités des producteurs privés d'électricité ayant des contrats avec la SFIEO à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité.
  - Poursuite de la gestion et de l'administration des 11 contrats restants, le dernier expirant en 2048.
4. Prestation d'une aide financière, au besoin, aux sociétés remplaçantes d'Ontario Hydro
  - Poursuite de la mise en œuvre, de l'analyse, des conseils et de la surveillance de l'aide financière accordée par la SFIEO à Ontario Power Generation Inc. (OPG), y compris une facilité de crédit d'un montant maximal de 750 millions de dollars pour la période allant de 2022 à 2026.
5. Soutien de la mise en œuvre des politiques gouvernementales relatives à l'industrie de l'électricité et détermination de leur impact sur la SFIEO
  - Poursuite de la surveillance des initiatives gouvernementales en matière de politique d'électricité afin de déceler tout impact sur la SFIEO.

## **Loi habilitante et mandat**

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (la « Loi »), Ontario Hydro a été restructurée en cinq sociétés (à l'exclusion des filiales) : Ontario Power Generation, Hydro One Inc. (maintenant une filiale d'Hydro One Ltd. ou Hydro One), la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, l'Office de la sécurité des installations électriques et la SFIEO.

En vertu de la Loi, le mandat de la SFIEO comprend ce qui suit :

- gérer ses créances, les risques financiers et les passifs, y compris la dette de l'ancienne Ontario Hydro;

- gérer les contrats conclus par l'ancienne Ontario Hydro avec les producteurs privés d'électricité;
- recevoir tous les paiements et administration des autres éléments d'actif, passifs, droits et obligations de l'ancienne Ontario Hydro qui n'ont pas été transférés à une autre société remplaçante et disposer de ces éléments comme elle le juge approprié ou selon les directives du ministre des Finances;
- fournir une aide financière aux sociétés remplaçantes d'Ontario Hydro;
- conclure des accords financiers et autres contrats relatifs à l'approvisionnement ou à la gestion de la demande en électricité en Ontario;
- s'acquitter de toute tâche supplémentaire précisée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les principaux objectifs de la SFIEO pour 2025-2028 sont conformes à la Loi.

Les activités et les actifs de la SFIEO se trouvent sur des territoires autochtones traditionnels partout dans la province. La SFIEO reconnaît l'existence des 46 traités et autres accords qui couvrent le territoire aujourd'hui appelé Ontario. La SFIEO remercie les peuples Métis, Inuits et des Premières Nations qui prennent soin de ces territoires depuis des temps immémoriaux et qui continuent de contribuer à la force de l'Ontario de nos jours.

## **Orientations stratégiques et mesures du rendement**

### **1. Gérer la dette et les autres passifs de façon rentable**

- La SFIEO a des échéances de dette à long terme totalisant 1,6 milliard de dollars en 2024-2025, 2,1 milliards de dollars en 2025-2026 et 1 milliard de dollars en 2026-2027.

### **2. Gérer le risque financier dans les limites établies par la politique**

- La SFIEO maintient des expositions de crédit dans les limites de la politique.

### **3. Gérer et administrer des contrats des producteurs privés d'électricité**

- Les systèmes opérationnels, applications et infrastructures sont maintenus et améliorés, selon les besoins.
- Les paiements d'énergie au titre des contrats des producteurs privés d'électricité et aux autres parties concernées sont calculés, réglés et déclarés avec précision et en temps voulu, conformément aux dispositions contractuelles.
- La SFIEO surveille le fournisseur de service de compteurs et travaille de concert avec lui pour veiller à ce que l'entretien, la mise à niveau et l'application d'un nouveau scellé aux installations de compteur soient rentables et conformes aux échéanciers et aux règles du marché de la SIERE.
- La SFIEO fournit de l'information et des conseils sur l'exploitation et les règlements du marché à l'appui des procédures juridiques et des renégociations de contrats au besoin.
- La SFIEO négocie toute révision nécessaire des contrats des producteurs privés d'électricité.

### **4. Fournir au besoin une aide financière aux sociétés remplaçantes d'Ontario Hydro**

- La SFIEO offre des facilités de crédit à l'OPG à des fins générales internes, pour le refinancement des créances qui arrivent à échéance, des projets particuliers ou autre appui financier conformément aux directives ou au besoin.

### **5. Appuyer la mise en œuvre des politiques gouvernementales relatives à l'industrie de l'électricité et déterminer leur impact sur la SFIEO**

- La SFIEO surveille, examine et répond aux développements ou aux initiatives politiques gouvernementales dans le secteur de l'électricité.
- La SFIEO assure la surveillance et effectue l'analyse de tout impact des mises à jour d'OPG et d'Hydro One sur ses résultats d'exploitation.

- La SFIEO produit des rapports financiers précis et en temps voulu.
- La SFIEO met en œuvre les directives du ministre des Finances.

**6. Donner la priorité aux initiatives de transformation numérique**

- La SFIEO reçoit des services opérationnels de l'OOF et bénéficie de ses initiatives de transformation numérique continues et d'exploration des occasions en matière d'intelligence artificielle.

## Analyse conjoncturelle : Évaluation des enjeux auxquels fait face la SFIEO

Nous décrivons ci-après les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur l'atteinte des projections financières et des objectifs généraux essentiels de la SFIEO.

### Facteurs externes

- Le rendement financier d'Ontario Power Generation et d'Hydro One influe sur les recettes de la SFIEO concernant ce qui suit :
  - i) Les paiements versés en remplacement d'impôts d'Ontario Power Generation à la SFIEO, et les paiements à la SFIEO au titre de l'impôt provincial sur les sociétés d'Hydro One Inc.
  - ii) Le revenu discrétionnaire dédié au secteur de l'électricité de la province, qui est calculé comme le revenu net de la province provenant d'Ontario Power Generation en plus des frais d'intérêt de la province pour son investissement dans Ontario Power Generation.
- De potentiels tarifs de douane ou restrictions relatives aux exportations d'électricité vers les États-Unis pourraient poser un risque en ce qui concerne le rendement financier d'OPG et d'Hydro One et avoir une incidence sur les recettes de la SFIEO en lien avec le revenu discrétionnaire dédié au secteur de l'électricité, les paiements d'OPG en remplacement d'impôts et l'impôt provincial sur les sociétés d'Hydro One Inc.
- Il y a un risque de volatilité des marchés financiers attribuable à la prise de décisions géopolitiques. Ce potentiel de volatilité crée de l'incertitude en ce qui concerne les marchés financiers, les taux d'intérêt et les échanges commerciaux internationaux, et par conséquent, en ce qui concerne les décisions provinciales liées aux emprunts et à la fiscalité.
- Le rendement financier des sociétés d'électricité municipales (SEM) influe également sur les revenus de la SFIEO en raison des paiements des sociétés d'électricité municipales tenant lieu d'impôts qu'elles lui versent.
- Les décisions de la Commission de l'énergie de l'Ontario sur les taux réglementés, y compris le rendement autorisé des capitaux propres, peuvent avoir une incidence sur les résultats financiers projetés d'Ontario Power Generation et d'Hydro One et sur les paiements des sociétés d'électricité municipales tenant lieu d'impôts.
- Il est possible qu'il faille à l'avenir apporter une aide financière supplémentaire à Ontario Power Generation, notamment de nouveaux prêts et le refinancement des créances qui arrivent à échéance.
- Le rendement d'Hydro One peut affecter le revenu net d'Hydro One Limited, et peut affecter les impôts provinciaux sur les sociétés d'Hydro One Inc. et les montants transférés à la SFIEO.
- Les acquisitions des sociétés de distribution locale appartenant à des municipalités par des entités qui ne versent pas de paiements tenant lieu d'impôts, y compris Hydro One, auraient

une incidence sur les droits de transfert, les droits de départ et les futurs paiements en lieu d'impôts versés à la SFIEO.

Conditions économiques et demande d'électricité :

- La conjoncture économique, l'activité industrielle et la hausse ou la baisse de la demande d'électricité ont un impact sur la SFIEO par l'entremise des revenus nets d'Ontario Power Generation, de l'imposition provinciale des revenus du capital d'Hydro One, d'Ontario Power Generation et des paiements des sociétés d'électricité municipales tenant lieu d'impôts. Un ralentissement ou une reprise économique aurait tendance à diminuer ou augmenter la demande d'électricité.
- Si la demande d'électricité est inférieure aux projections établies dans les documents réglementaires, cela pourrait entraîner une baisse des revenus pour Ontario Power Generation, Hydro One et les sociétés d'électricité municipales, à défaut de récupération dans des comptes d'écart. De plus, si la demande est plus faible, cela pourrait déclencher des réductions dans la production hydroélectrique et nucléaire, entraînant éventuellement des répercussions financières néfastes pour Ontario Power Generation si ces coûts ne peuvent être recouverts dans les tarifs.
- La conjoncture économique peut avoir une incidence sur les coûts des régimes de retraite d'Ontario Power Generation et d'Hydro One. Tout coût des régimes de retraite qui n'est pas recouvert par les tarifs d'électricité ou qui s'écarte des prévisions sans être recouvert par les comptes d'écart entraînerait des réductions des recettes de la SFIEO liées à Ontario Power Generation et à Hydro One.

Marchés financiers<sup>[2]</sup> :

- La modération de l'inflation des prix dans les plus grandes économies a incité les banques centrales à réduire leurs taux d'intérêt directeurs. La Banque du Canada a réduit son taux d'intérêt directeur à cinq reprises consécutives entre juin et décembre 2024 de 4,75 % à 3,25 %, respectivement, portant son taux directeur à la limite supérieure de la fourchette neutre de la Banque située entre 2,25 % et 3,25 %. Dans son annonce du taux directeur en décembre, la Banque a mis en avant le fait que la croissance économique a été inférieure à ses prévisions pour le troisième trimestre et l'inflation des prix devait s'établir en moyenne autour de la cible de 2 % durant les deux prochaines années.
- Le taux de rendement des bons du Trésor canadiens à trois mois a baissé de 4,8 % en 2023 pour s'établir à 4,4 % en 2024. Selon les responsables des prévisions du secteur privé, le taux de rendement des bons du Trésor canadiens à trois mois devrait s'établir en moyenne à 2,8 % en 2025, à 2,5 % en 2026 et à 2,7 % en 2027 et en 2028.

---

<sup>[2]</sup> Mise à jour fournie par le ministère des Finances de l'Ontario (MFO) le 7 janvier 2025.

- Selon les prévisionnistes du secteur privé, le taux de rendement des bons du Trésor américain à trois mois devrait être en moyenne de 3,9 % en 2025 et de 3 % en 2026 et 2027 et de 2,9 % en 2028.
- Le rendement des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans a été en moyenne de 3,4 % en 2024. Selon les responsables des prévisions du secteur privé, le taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans devrait être en moyenne de 3,1 % en 2025, de 3,2 % en 2026, et de 3,4 % à la fois en 2027 et en 2028. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que le taux de rendement des obligations du gouvernement des États-Unis à 10 ans soit en moyenne de 4,1 % en 2025 et de 3,7 % en 2026, 2027 et 2028, contre 4,2 % en 2024.

L'évolution des politiques gouvernementales peut avoir une incidence sur les revenus et les dépenses de la SFIEO :

- Des modifications des taux d'imposition des sociétés, des déductions fiscales ou d'autres règles auraient une incidence sur les paiements actuels et prévus de la SFIEO au titre des recettes fiscales provenant d'Ontario Power Generation et des sociétés d'électricité municipales, ainsi que sur les paiements actuels et prévus de l'impôt provincial sur les sociétés d'Hydro One alloué par la province.
- La politique et la mise en œuvre du gouvernement, y compris les initiatives de réduction des tarifs d'électricité, les potentiels tarifs de douane ou restrictions relatives aux exportations d'électricité ainsi que la stratégie commerciale pourraient avoir une incidence sur les flux de revenus actuels et prévus de la SFIEO provenant de la province, d'Ontario Power Generation, d'Hydro One et des sociétés d'électricité municipales, et avoir une incidence sur les dépenses de la SFIEO.

## Ressources

La SFIEO ne compte pas d'employés, et aucun changement n'est prévu à cet égard. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1999, en application d'une directive du ministre des Finances, l'OOF effectue des emprunts et les activités connexes de gestion de la dette et du risque, la gestion d'encaisse, des services bancaires, de comptabilité, de rapports financiers, des prévisions et autres activités connexes en recouvrement des coûts pour le compte de la SFIEO. Le ministère des Finances fournit des services de perception et de production de rapports à la SFIEO selon le principe de la récupération des coûts.

Nombre d'employés de l'OOF exercent des fonctions liées à la SFIEO; pour des raisons d'efficacité, ces employés sont intégrés aux unités opérationnelles de l'OOF. Le coût de 20 équivalents à temps plein (ETP) et les frais généraux connexes sont recouverts entièrement de la SFIEO. Les postes de l'OOF, autres que les avocats, sont généralement exclus de la négociation collective.

Le ministère des Finances n'a pas reçu ou alloué d'ETP pour la SFIEO. Il a plutôt convenu d'affecter des ETP au sein du ministère des Finances pour fournir des services de collecte et de rapports. Les coûts de ces postes sont entièrement recouverts par la SFIEO.

## États financiers

La SFIEO est une entreprise opérationnelle de la province. Selon la loi, le vérificateur général de l'Ontario vérifie les états financiers de la SFIEO, qui sont inclus dans le rapport annuel qu'elle doit généralement fournir au ministre des Finances dans les 90 jours suivant la réception de ses états financiers vérifiés par le vérificateur général. Le rapport annuel est disponible sur le site Web de la SFIEO et est déposé à l'Assemblée législative. Les résultats financiers de la SFIEO sont consolidés avec ceux de la province aux fins des comptes publics et du budget.

## Initiatives impliquant des tiers

La SFIEO gère et administre les contrats d'électricité avec les producteurs privés d'électricité. Elle peut consulter le gouvernement provincial et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, et retenir les services de consultants externes dans le cadre de ces ententes d'achat d'énergie. Hydro One et Ontario Power Generation exploitent et maintiennent les actifs existants situés dans les réserves des Premières Nations au nom de la SFIEO, jusqu'à la délivrance de permis et le transfert de ces actifs à Hydro One et à Ontario Power Generation. La SFIEO s'appuie également sur divers fournisseurs de service, comme l'OOF, le ministère des Finances et des vérificateurs, dans le cadre de ses activités.

Il n'y a pas d'autres tiers, autres que le gouvernement provincial et ses organismes, avec lesquels la SFIEO est en partenariat ou avec lesquels elle a une relation de financement dans le but d'offrir les programmes de la SFIEO. La SFIEO ne fournit pas de paiements de transfert (subventions, aides aux personnes, au secteur des affaires, aux institutions non commerciales et aux autres organismes publics) à des tiers.

## Plan de mise en œuvre

Pour 2025-2026, la SFIEO a l'intention de mettre en œuvre son plan d'affaires en utilisant les ressources existantes.

## Plan de communications

En 2025-2028, la SFIEO continuera à communiquer avec le public et les intervenants au moyen de divers documents et de diverses méthodes, notamment :

1. Site Web de la SFIEO : La SFIEO communique ses plans d'activités, ses rapports annuels et les états financiers audités, ainsi que les renseignements destinés aux détenteurs d'obligations d'Ontario Hydro et aux producteurs privés d'électricité sur [www.oefc.on.ca](http://www.oefc.on.ca).

2. Publications provinciales : Les mises à jour sur les finances et les emprunts se trouvent dans le budget provincial, les Perspectives économiques et la revue financière et les finances trimestrielles de l'Ontario.

L'OOF répond également aux demandes de renseignements des investisseurs concernant les obligations émises par l'ancienne Ontario Hydro, ainsi qu'aux demandes de renseignements du public concernant la SFIEO et ses responsabilités. De plus, l'OOF est responsable de l'élaboration des moyens de communication pour la SFIEO et continuera à tenir à jour le site Web de la SFIEO.